



Organisation collective de l'ingénierie publique de la Dordogne



Sommaire

1. Préambule.....	3
2. La cartographie départementale de l'offre d'ingénierie publique locale.....	4
2.1. L'ingénierie publique locale départementale :.....	4
2.2. L'ingénierie publique supra-départementale :.....	7
2.3. Quelques ressources utiles :.....	8
3. La coordination des acteurs de l'ingénierie publique locale dans l'objectif d'une action de l'ANCT, uniquement en subsidiarité.....	9
3.1. Cas de l'expression d'un besoin par une collectivité auprès de l'État :.....	9
3.2. Cas de l'expression d'un besoin par une collectivité auprès des acteurs de l'ingénierie locale :.....	9
4. L'animation de l'ingénierie publique locale.....	10
5. Annexe : fiches individuelles des acteurs de l'ingénierie publique locale.....	11
5.1. Agence Technique Départementale de la Dordogne – ATD24.....	11
5.2. ANCT – ingénierie sur mesure.....	16
5.3. CAUE 24, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Dordogne.....	19
5.4. Conseil Départemental de la Dordogne.....	22
5.5. Syndicat des Energies de la Dordogne – SDE 24 26	



1. Préambule

Pour réaliser un projet, les collectivités peuvent se doter de moyens propres ou solliciter des acteurs publics ou privés. Ces prestations entrent, la plupart du temps, dans le champ concurrentiel et sont donc soumises aux règles de mise en concurrence.

Afin que chaque besoin de collectivité trouve une réponse adaptée, le gouvernement a souhaité renforcer les échanges entre les acteurs de l'ingénierie de chaque territoire, l'État n'intervenant que lorsqu'une prise en charge locale n'a pas pu être trouvée (démarche de subsidiarité).

Ce renforcement se manifeste par :

- une organisation collective des acteurs de l'ingénierie publique dans chaque département ;
- une consolidation de l'action de proximité de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), en subsidiarité, via un renfort en chargés de mission dans les territoires.

L'objectif de cette note d'organisation collective des acteurs d'ingénierie publique est triple :

- recenser les principaux acteurs de l'ingénierie publique départementale ;
- formaliser l'organisation des principaux acteurs de l'ingénierie publique dans l'objectif d'une action de l'ANCT, uniquement en subsidiarité ;
- tracer les premières lignes permettant d'installer des échanges entre des acteurs de l'ingénierie publique dans l'objectif notamment de compléter, au besoin, l'offre locale cohérente couvrant l'ensemble des besoins exprimés.

Ce document est le fruit d'un premier travail collaboratif entre ATD, ANCT, Banque des Territoires et l'État, CAUE, Conseil Départemental, DDT, préfecture, SDE, TERREN Périgord (SEMIPER/Foncière Périgords). Il a vocation à s'enrichir dans le temps.

2. La cartographie départementale de l'offre d'ingénierie publique locale

L'ingénierie publique territoriale recouvre l'ensemble des moyens et savoir-faire professionnels dont ont besoin les collectivités territoriales et les acteurs locaux pour conduire le développement ou l'aménagement des territoires.

L'ingénierie consiste dans l'élaboration concrète d'un projet (en réponse à un besoin exprimé) et elle peut intervenir dans les différentes étapes d'un projet par des prestations de :

- o Conseil et expertise ;
- o Accompagnement de la collectivité et assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- o Conception de projet et maîtrise d'œuvre.

Le recensement des acteurs cités ci-après constitue une toute première cartographie départementale de l'offre d'ingénierie publique. Elle précise les grandes thématiques d'intervention et vient compléter le guide de l'ingénierie mis en place par le Département. Pour chaque structure, le site aides-territoire permet une visualisation de l'offre et un dépôt de demande d'assistance

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/cartographie/24-dordogne/porteurs/>

2.1. L'ingénierie publique locale départementale :

Cette photographie départementale est complétée, en annexe de ce document, par un descriptif plus précis des prestations offertes par quelques uns des acteurs majeurs départementaux

Nom de la structure (par ordre alphabétique)	Champs d'intervention	Contacts
ADIL (agence départementale d'information)	Urbanisme / logement / aménagement;	contact@adil24.org 05 53 09 89 89
ANAH, agence locale	Habitat (gestion et attribution des aides en régie par le Département)/ logement ;	Délégation locale (instruction et gestion des aides) anah.cd24@dordogne.fr 05 53 45 45 80 DDT 24 (représentation de l'Anah nationale, volet réglementaire) ddt-anah@dordogne.gouv.fr
ANCT, délégation locale (ingénierie sur mesure)	Culture et identité collective ; Développement économique ; Mobilité / transports; Nature / environnement; Urbanisme / logement / aménagement; (cf fiche descriptive p10)	Votre sous-préfecture ou votre délégation territoriale de la DDT (voir ensemble des adresses mail p12)
ATD	POLE AMENAGEMENT TERRITORIAL Paysage et urbanisme : <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'espaces publics - ZAE - Lotissements - Végétalisation - Désimperméabilisation – Gestion des eaux pluviales 	atd24@atd24.fr 05 53 06 65 65 www.atd24.fr

Nom de la structure (par ordre alphabétique)	Champs d'intervention	Contacts
	<p>Architecture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction – Rénovation - Logements – ERP - Rénovation énergétique – Eco-construction <p>Voirie et Ouvrages d'art :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de voirie - Aménagements de sécurité - Restauration d'ouvrages d'art <p>POLE EAU ET ASSAINISSEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique - Assistance à maîtrise d'ouvrage <p>POLE GESTION DES TERRITOIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Data - Cartographie numérique - Administration numérique - Sécurité juridique – Délégué à la protection des données <p>Centre de Ressource en Cybersécurité</p>	
Banque des Territoires (délégation locale)	Culture et identité collective / patrimoine / sports; Développement économique / production et consommation; Eau et milieux aquatiques; Énergies / Déchets; Fonctions support; Mobilité / transports; Nature / environnement; Solidarités / lien social; Urbanisme / logement / aménagement;	www.banquedesterritoires.fr Pour la Dordogne : 06 74 61 56 66
CAUE de Dordogne	Architecture / Paysage / Urbanisme / Environnement / Conseil en énergie ;	https://cauedordogne.com/ 05 53 08 37 13
CDT (comité départemental du tourisme)	Culture et identité collective / patrimoine / sports; Développement économique / production et consommation;	contact@dordogne-perigord-tourisme.fr 05 53 35 50 24
Chambre d'Agriculture de Dordogne	Développement économique / production et consommation; Énergies / Déchets; Fonctions support; Nature / environnement;	accueil@dordogne.chambragri.fr 05 53 35 88 88
Chambre du commerce et de l'industrie de Dordogne	Développement économique / production et consommation; Fonctions support; Urbanisme / logement / aménagement;	contact@dordogne.cci.fr 05 53 35 80 80
Chambre des métiers et de l'artisanat de Dordogne	Culture et identité collective / patrimoine / sports; Développement économique / production et consommation; Fonctions support; Solidarités / lien social; Urbanisme / logement / aménagement;	24-cma-conseil@cma-nouvelleaquitaine.fr 05 53 35 87 00
Conseil Départemental de la Dordogne	Ingénierie généraliste (conseillers de développement) Ingénierie financière, Financements européens, Culture et identité collective / patrimoine et archéologie / sports;	cd24@dordogne.fr Direction des Solidarités Territoriales

Nom de la structure (par ordre alphabétique)	Champs d'intervention	Contacts
	Développement économique / production et consommation; Eau et milieux aquatiques; Énergies / Déchets; Fonctions support; Mobilité / transports; Nature / environnement; Solidarités / lien social; Urbanisme / habitat/ délégation des aides à la pierre de type 3 (gestion et attribution par le Département) / logement / aménagement;	05.53.02.48.12
Fédération départementale des CUMA	Développement économique / production et consommation; Énergies / Déchets;	www.dordogne.cuma.fr 05 53 45 47 70
Foncière Périgords	Développement économique / production et consommation; Urbanisme / logement / aménagement;	
Laboratoire départemental de Dordogne	Eau et milieux aquatiques; Nature / environnement;	Labo.dordogne.fr 05 53 06 80 00
Périgord Numérique	Urbanisme / logement / aménagement;	www.perigordnumerique.fr
PNR Périgord Limousin	Culture et identité collective / patrimoine / sports; Développement économique / production et consommation; Eau et milieux aquatiques; Énergies / Déchets; Fonctions support; Mobilité / transports; Nature / environnement; Solidarités / lien social; Urbanisme / logement / aménagement;	INFO@PNRPL.com 05 53 55 36 00
TERREN (SEMIPER) Périgord	Urbanisme / logement / aménagement; https://semiper.fr/	terren.fr 05 53 09 24 13
SEMITOUR	Culture et identité collective / patrimoine / sports; Développement économique / production et consommation;	contact@semitour.com 05 53 05 65 65
SDE	Énergies ; Mobilité ;	<ul style="list-style-type: none"> - Eclairage Public : Brice revidat, b.revidat@sde24.fr - IRVE : Sébastien Vigneron, mobive@sde24.fr - service énergies : Katia Filjak, energies@sde24.fr - Planification : Jérémy Norguet, j.norguet@sde24.fr
SOLIHA	Solidarités / lien social; Urbanisme / logement / aménagement;	solihha.fr 0 801 01 02 03
SMD3	Énergies / Déchets;	contact@smd3.fr 09 71 00 84 24

2.2. L'ingénierie publique supra-départementale :

Nom de la structure (par ordre alphabétique)	Champs d'intervention	Contacts
ADEME	Culture et identité collective / patrimoine / sports; Développement économique / production et consommation; Eau et milieux aquatiques; Énergies / Déchets; Fonctions support; Mobilité / transports; Nature / environnement; Solidarités / lien social; Urbanisme / logement / aménagement;	aquitaine@ademe.fr 05 49 50 12 12
Action Logement	Énergies / Déchets; Solidarités / lien social; Urbanisme / logement / aménagement;	www.actionlogement.fr/perigueux 05 53 06 82 50
Agence de l'Eau	Développement économique / production et consommation; Eau et milieux aquatiques; Fonctions support; Nature / environnement; Solidarités / lien social; Urbanisme / logement / aménagement;	Délégation Atlantique Dordogne 94, rue du Grand Prat 19600 Saint-Pantaléon-de-Larche 05 55 88 02 00
Banque des Territoires	Culture et identité collective / patrimoine / sports; Développement économique / production et consommation; Eau et milieux aquatiques; Énergies / Déchets; Fonctions support; Mobilité / transports; Nature / environnement; Solidarités / lien social; Urbanisme / logement / aménagement;	www.banquedesetritoires.fr
BPI France	Développement économique / production et consommation; Énergies / Déchets; Fonctions support; Mobilité / transports; Nature / environnement; Solidarités / lien social; Urbanisme / logement / aménagement;	www.bpifrance.fr
Cerema	Culture et identité collective / patrimoine / sports; Développement économique / production et consommation; Eau et milieux aquatiques; Énergies / Déchets; Fonctions support; Mobilité / transports; Nature / environnement; Solidarités / lien social; Urbanisme / logement / aménagement;	www.cerema.fr
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	Culture et identité collective / patrimoine / sports; Développement économique / production et consommation; Eau et milieux aquatiques;	www.nouvelle-aquitaine.fr

Nom de la structure (par ordre alphabétique)	Champs d'intervention	Contacts
	Énergies / Déchets; Fonctions support; Mobilité / transports; Nature / environnement; Solidarités / lien social; Urbanisme / logement / aménagement;	
EPF Nouvelle-Aquitaine	Développement économique / production et consommation; Urbanisme / logement / aménagement;	www.epfna.fr En Dordogne : 05 49 62 98 94 et 06 12 22 41 08
ONF	Nature / environnement;	dt.centre-ouest-aquitaine@onf.fr

Ce recensement pourra être complété par un recensement des principaux acteurs de l'ingénierie privée du conseil au territoire.

Ce travail doit permettre d'orienter les élus qui n'auraient pas trouvé l'ingénierie nécessaire à la conduite de ses projets vers le/les opérateurs susceptibles de les appuyer.

2.3. Quelques ressources utiles :

- Aides territoires : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>
- Géoportail de l'urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>
- Guide de l'ingénierie départementale par le Conseil Départemental : <https://www.dordogne.fr/votre-departement/politiques-publiques>
- Maison numérique de la biodiversité : <https://www.dordogne.fr/relever-les-defis-du-21e-siecle/lexcellence-environnementale/biodiversite/maison-numerique-de-la-biodiversite-une-boite-a-outils-numeriques-au-service-de-lexcellence-environnementale>
- Observatoire départemental de l'habitat : <https://habitat.dordogne.fr/>
- Portail de l'artificialisation des sols : <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>
- Périgéo : <https://www.atd24.fr/gestion-des-territoires/cartographie-numerique/>

3. La coordination des acteurs de l'ingénierie publique locale dans l'objectif d'une action de l'ANCT, uniquement en subsidiarité

Les acteurs de l'ingénierie publique locale constituent une communauté.

Les échanges se font en continu, au fil des projets. Des rencontres entre acteurs peuvent être organisées autant que de besoin.

3.1. Cas de l'expression d'un besoin par une collectivité auprès de l'État :

Pour les élus qui ne trouveraient pas de réponse à leur besoin, ils peuvent saisir leur sous-préfet, leur délégation territoriale de la DDT ou le guichet local de l'ingénierie se matérialise par un point d'entrée unique avec une adresse de messagerie : ingenierie@dordogne.gouv.fr.

Après avoir été saisie par une collectivité, la préfecture, la sous-préfecture ou la DDT consulte par mail, en fonction du besoin exprimé, les acteurs de l'ingénierie publique locale pour connaître leur possibilité de prendre en charge la prestation.

Si le nombre de sollicitations venait à croître, des réunions régulières entre acteurs de l'ingénierie locale pourraient permettre de passer en revue collectivement l'ensemble des demandes.

Si l'ingénierie locale ne peut répondre, alors la DDT saisit le chargé de mission territoriale de l'ANCT en vue d'une proposition d'intervention.

3.2. Cas de l'expression d'un besoin par une collectivité auprès des acteurs de l'ingénierie locale :

Si un des acteurs de l'ingénierie est sollicité pour une prestation qu'il ne peut réaliser (tout ou en partie), il peut prendre contact avec la préfecture, la sous-préfecture ou la DDT (délégation territoriale – coordonnées ci-dessous) ou avec le guichet unique (ingenierie@dordogne.gouv.fr). Un échange sera alors initié dans l'objectif de proposer un accompagnement sur mesure de l'ANCT.

Coordonnées des délégations territoriales de la DDT :

DT de la Vallée de l'Isle (arrondissement de Périgueux)	DT du Bergeracois (arrondissement de Bergerac)	DT du Périgord noir (arrondissement de Sarlat)	DT du Périgord vert (arrondissement de Nontron)
ddt-dtvi@dordogne.gouv.fr	ddt-dtb@dordogne.gouv.fr	ddt-dtpn@dordogne.gouv.fr	ddt-dtpv@dordogne.gouv.fr
05.53.45.56.02	05.53.63.52.03	05.47.24.16.44	05.47.24.16.74

4. L'animation de l'ingénierie publique locale

Les acteurs locaux de l'ingénierie publique de la Dordogne se réunissent au moins une fois par an, avec les objectifs suivants :

- partager les éventuelles évolutions de positionnement et d'offre de chacun des partenaires ; partager les actualités (politiques publiques ou dispositifs qui pourraient générer un accroissement de besoin d'ingénierie sur un thème donné) ;
- faire un point sur les opérations qui ont fait l'objet d'une prestation d'ingénierie sur mesure ANCT ; si des thématiques reviennent plus fréquemment, évoquer la piste d'investir ce champ par l'ingénierie locale ;
- faire un point sur les besoins des collectivités non satisfaits qui ne relèveraient d'aucun acteur ; explorer ce thème et rechercher des solutions ;
- définir des actions communes de communication autour de l'ingénierie publique du territoire ;
- si besoin, faire évoluer les modalités d'organisation collective des acteurs locaux d'ingénierie publique.

Ces échanges annuels peuvent être inclus au sein du comité local de cohésion territoriale (CLCT).

5. Annexe : fiches individuelles des acteurs de l'ingénierie publique locale

5.1. Agence Technique Départementale de la Dordogne – ATD24

Présentation de l'ATD24

L'ATD24 est un établissement public administratif créé en 1983 par le Conseil général sur le principe de solidarité territoriale et de mutualisation des outils. Elle regroupe aujourd'hui la quasi-totalité des communes, des communautés de communes, des communautés d'agglomération et des syndicats à compétence thématique de tout le département, représentant environ 630 collectivités membres en 2024. Elle fonctionne sur le principe de l'adhésion donnant accès à ses services, complété au libre choix des adhérents par des conventions thématiques spécifiques additionnelles.

Cette adhésion donne automatiquement accès aux services suivants sans limitation d'intervention :

- Conseils, études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage et voirie)
- Conseils, et rédaction d'actes juridiques simples
- Centre de Ressources en Cybersécurité

Les missions proposées par l'ATD sont organisées en trois pôles :

- Pôle Aménagement Territorial
- Pôle Gestion des Territoires
- Pôle Eau et Assainissement

POLE AMENAGEMENT TERRITORIAL :

Le pôle aménagement territorial accompagne les collectivités dans la définition de leurs projets par la réalisation d'études de faisabilité, puis les assiste dans les phases de recrutement d'équipes de maîtrise d'œuvre, en proposant des missions d'Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage, dans les domaines de l'architecture, du paysage, de la voirie ou des ouvrages d'art.

ETUDES DE FAISABILITE :

Les missions proposées par le pôle aménagement territorial ont pour objectifs d'aider les collectivités à établir leurs programmes de travaux, de vérifier la faisabilité technique et réglementaire des projets, d'évaluer le coût des travaux. La réalisation d'études de faisabilité est gratuite pour les collectivités adhérentes). Les dossiers établis en phase de faisabilité apportent toutes les données nécessaires aux dépôts de demandes de subventions (DETR – DSIL – FONDS VERT ...).

ATMO : Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage

Une fois l'étude de faisabilité réalisée, il est proposé aux collectivités de les accompagner dans les phases de consultation d'équipes de maîtrise d'œuvre. (ATMO faisant l'objet de conventions spécifiques).

Associés aux juristes du service sécurité juridique de l'ATD, les chargés d'études établissent l'ensemble des documents utiles à la consultation des équipes de maîtrise d'œuvre pour que les élus puissent choisir l'offre la plus pertinente en fonction des enjeux définis :

- Choix de la procédure selon le montant de travaux arrêté par l'étude de faisabilité,
- Organisation de toutes les étapes de la consultation (calendrier),
- Rédaction des pièces administratives,
- Rédaction du programme technique de l'opération,
- Analyse des candidatures et des offres,
- Animation des commissions d'appel d'offre,
- Assistance des élus dans leurs choix et dans les phases de négociation,
- Recrutement de bureaux de contrôle, coordonnateurs SPS, bureaux d'études divers (géotechnique, etc ...).
- Accompagnement jusqu'à la remise de l'Avant-Projet par l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue.

Détail des missions proposées :

ARCHITECTURE

- Réalisation de relevés de bâtiments, diagnostics sommaires et plans état des lieux dessinés sur ordinateur,
- Propositions de réaménagement de bâtiments existants ou de constructions neuves, quelles que soient les typologies de bâtiments (établissements recevant du public, logements ...),
- Accompagnement dans les travaux de rénovation thermique, (efficacité énergétique, systèmes d'isolation et de chauffage, confort d'été ...),
- Conseils en éco-construction, (matériaux bio-sourcés ou géo-sourcés, rénovation durable, ...),
- Estimation des travaux,
- Rédaction de programmes de consultation d'équipes de maîtrise d'œuvre.

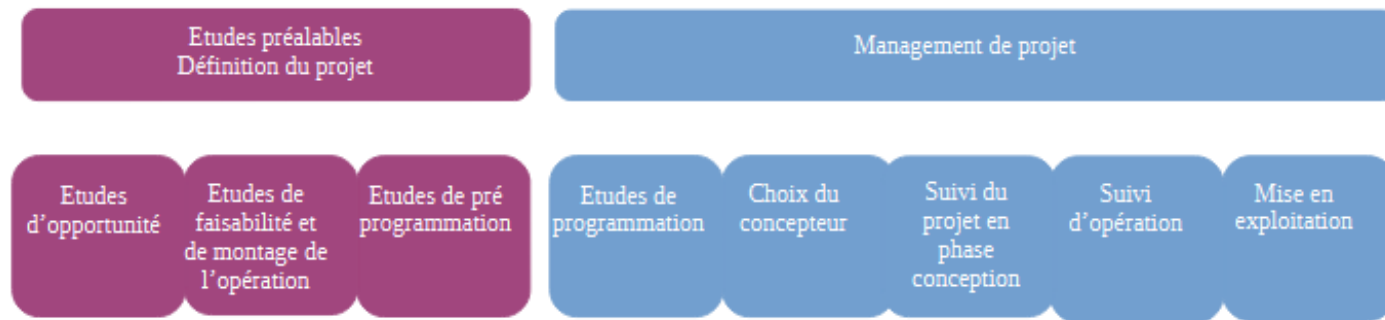
PAYSAGE

- Aménagement d'espaces publics (traverses de bourgs, places, aires de jeux, terrains de sports et de loisirs, cours de récréation, espaces cinéraires ...)
- Travaux de désimperméabilisation, de verdissement, de gestion des eaux pluviales,
- Aménagement de zones urbanisables (ZAE – Lotissements ...),
- Conseils pour une gestion raisonnée des espaces verts et types de plantations adaptées selon les projets,
- Estimation des travaux,
- Rédaction de programmes de consultation d'équipes de maîtrise d'œuvre.

VOIRIE – OUVRAGES D'ART

- Diagnostic de l'état des chaussées,
- Conseils préliminaires pour rénovation de voiries, aménagements de sécurité, parkings,
- Rédaction de programmes de travaux pour le recrutement de maître d'œuvre,
- Assistance en phase travaux (interface entreprise et maître d'ouvrage),
- Maîtrise d'œuvre limitée pour opérations en régie,
- Assistance pour l'entretien et la réparation des ouvrages d'art.

- la nature des prestations possibles :



	Etudes d'opportunité	Etudes de faisabilité et de montage de l'opération	Etudes de pré-programmation	Etudes de programmation	Choix du concepteur	Suivi du projet en phase conception	Suivi d'opération	Mise en exploitation
Architecture : construction, rénovation	✓	✓	✓	✓	✓			
Rénovation thermique de bâtiments publics	✓	✓	✓	✓	✓			
Aménagements paysagers	✓	✓	✓	✓	✓			
Voirie, ouvrages d'art	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	

POLE GESTION DES TERRITOIRES :

Le pôle Gestion des Territoires offre des prestations d'expertise, et d'assistance métier qui s'appuie sur une plateforme mutualisée de services numériques sécurisés. Cette plateforme permet d'offrir solidairement à chaque adhérent des services modernes, sécurisés inscrits dans l'environnement territorial local, aptes à répondre aux évolutions réglementaires et technologiques. L'accompagnement et l'expertise mutualisés pour nos adhérents et l'accès donné à cette plateforme technique est indissociable de la prestation globale apportée par la direction GDT.

Services proposés :

- Administration numérique : Mise à disposition solutions logicielles métiers (paye, compta, finance, état civil, etc.) , hébergement des logiciels et des données sécurisés, formations et assistance quotidienne,
- Assistance juridique et administrative,
- Missions de DPD mutualisé (Délégué à la protection des données),
- Assistance technique à la passation des marchés publics (dématérialisation) et rédaction des pièces administratives des marchés,
- Cartographie numérique (Géovisu – Pack applicatifs) [Gestion DATA - Open DATA]
- Droits des sols et adressage (plateforme logicielle, accompagnement des services instructeurs)
- Outils collaboratifs et bureau virtuel,
- Centre de ressources en Cyber sécurité [Opérations, Sensibilisation & Formation, Accompagnement à la gestion de crise).

POLE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le pôle Eau et Assainissement assure des prestations d'assistance technique SATESE et des prestations d'expertise et d'ingénierie pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités.

- **Assainissement collectif – SATESE : suivi du fonctionnement, réhabilitation des installations, conseils**
 - o Suivi des installations,
 - o Réalisation des mesures réglementaires obligatoires,
 - o Proposition de solutions techniques,
 - o Formation des personnels exploitants et élus référents,
 - o Accompagnement et assistance juridique.
- **Appui aux projets en assainissement collectif :**
 - o Etudes de faisabilité, dimensionnement, pré-chiffrage d'études ou de travaux,
 - o Travaux de stations d'épuration, réseaux d'assainissement et études diagnostiques,
 - o Aide au recrutement d'un maître d'œuvre, suivi du chantier, suivi technique, administratif et financier des missions,
 - o Etudes financières du budget assainissement,
 - o Etudes stratégiques (transfert de compétence ...),

- Aide au renouvellement et au suivi des contrats de concession de service,
 - Assistance à l'élaboration et au pilotage d'un programme pluri-annuel d'investissements.
- **Eau potable :**
- Etudes financières,
 - Assistance à l'élaboration et au pilotage d'un PPI,
 - Assistance au renouvellement et au suivi des contrats de concession de service,
 - Assistance à la réalisation d'études techniques et stratégiques,
 - Etudes de faisabilité technico-économiques.
- **Gestion des Eaux pluviales :**
- Assistance technique, conseil et expertise,
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage,
 - Formation et sensibilisation,
 - Appui à la recherche de subventions.

L'Agence Technique Départementale est certifiée ISO 9001

CONTACTS ATD24 :

Atd24@atd24.fr

www.atd24.fr

2, place Hoche – 24000 PERIGUEUX

05 53 06 65 65

5.2. ANCT – ingénierie sur mesure

Dans le paysage de l'ingénierie, l'État a mis en place une offre de service par la création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et en particulier une offre d'ingénierie sur mesure.

La délégation territoriale de l'ANCT est représentée par le Préfet. Elle assure l'instruction des demandes en lien avec le chargé de mission territoriale compétent.

Ses principes d'intervention sont très cadrés :

- chaque accompagnement sur mesure de l'ANCT ne peut être réalisée qu'en subsidiarité des acteurs l'ingénierie locale existante ;
- le projet (complexe/structurant et entrant dans les champs de compétence de l'ANCT) doit être porté par une collectivité ;
- l'ANCT a vocation à accompagner les territoires les plus fragiles. La prise en charge des accompagnements est variable en fonction de la taille de la collectivité. L'accompagnement couvre les réflexions amonts (et non des études opérationnelles).

Ses champs d'intervention (marché ingénierie de l'ANCT) sont très vastes et se situe en phase amont des prestations opérationnelles d'un projet :

- diagnostics territoriaux et définition des enjeux et orientations stratégiques ;
- association des habitants au projet, concertation ;
- accompagnement au pilotage et à la mise en œuvre des projets de territoire ;
- accompagnement au cadrage et au montage de projet/opération ;
- prestations d'études juridiques et foncières d'espaces commerciaux et artisanaux.

La grille ci-après vient préciser les thèmes d'intervention.

- la nature des prestations possibles :

	Etudes préalables Définition du projet			Management de projet				
	Etudes d'opportunité	Etudes de faisabilité et de montage de l'opération	Etudes de pré programmation	Etudes de programmation	Choix du concepteur	Suivi du projet en phase conception	Suivi d'opération	Mise en exploitation
développement économique et commercial	✓	✓	✓					
développement d'une offre culturelle et de loisirs	✓	✓	✓					
accès aux équipements et aux services publics de santé	✓	✓	✓					
accès au numérique	✓	✓	✓					
transition écologique et biodiversité	✓	✓	✓					
transition énergétique des bâtiments	✓	✓	✓					
mobilité et connexions	✓	✓	✓					
implantation de grands projets stratégiques étrangers à fort potentiel de création d'emplois	✓	✓	✓					
tourisme/appui au potentiel touristique des territoires	✓	✓	✓					
appui à la préfiguration de tiers-lieu	✓	✓	✓					

- les contacts et site internet pour aller plus loin

La délégation territoriale de l'ANCT est représentée par le Préfet. Elle assure l'instruction des demandes en lien avec le chargé de mission territoriale compétent.

Pour demander une assistance, vous pouvez :

- vous rapprocher de votre sous-préfet d'arrondissement ;
- vous rapprocher de votre délégation territoriale (DT) de la DDT ;

DT de la Vallée de l'Isle (arrondissement de Périgueux)	DT du Bergeracois (arrondissement de Bergerac)	DT du Périgord noir (arrondissement de Sarlat)	DT du Périgord vert (arrondissement de Nontron)
ddt-dtvi@dordogne.gouv.fr	ddt-dtb@dordogne.gouv.fr	ddt-dtpn@dordogne.gouv.fr	ddt-dtpv@dordogne.gouv.fr
05.53.45.56.02	05.53.63.52.03	05.47.24.16.44	05.47.24.16.74

Pour aller plus loin :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/laccompagnement-de-projets-sur-mesure-316>

5.3. CAUE 24, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Dordogne

Le CAUE est un organisme d'information, de formation et de conseil du public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, institué par la loi sur l'architecture du 4 janvier 1977.

Créé en septembre 1978 à l'initiative du Conseil Départemental, le CAUE joue toujours pleinement son rôle de conseil aux particuliers et continue de renforcer son action auprès des collectivités locales sur le champ de l'urbanisme, de l'architecture, du paysage et de l'environnement.

Le CAUE offre donc un lieu parapublic où l'activité de conseil se distingue de celle de contrôle, mais est également un lieu d'animation et de débats sur les thèmes de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, du paysage et de l'énergie.

Soutenu par le CD24, le CAUE développe d'autres liens avec le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine, et joue un rôle utile de médiateur.

Le CAUE assure 4 missions auprès des collectivités, des particuliers, et du public scolaire sur tout le **département de la Dordogne**.

CONSEILLER

Les particuliers pour tout projet lié à leur cadre de vie : construction, rénovation, jardins, économie d'énergie. Les collectivités pour leurs projets d'aménagement du territoire, documents d'urbanisme, environnement et développement durable.

FORMER

Les élus locaux et les services techniques, les acteurs du cadre de vie et les professionnels sur l'ensemble des domaines de l'urbanisme et sur les questions de développement durable dans l'architecture, le paysage et l'environnement.

SENSIBILISER

Tous les publics sur les enjeux du cadre de vie et de l'aménagement, sur la qualité de l'architecture et du paysage, par le biais de conférences, d'expositions et la participation à différentes manifestations. Le public scolaire par le biais d'animations, d'ateliers et de parcours sur les thématiques de l'architecture, du paysage et du petit patrimoine.

INFORMER

L'ensemble des acteurs du cadre de vie sur la qualité de l'architecture et du paysage, les dispositions applicables à leurs projets, les techniques de construction, les ressources disponibles au CAUE

Des études stratégiques dans le cadre de la revitalisation des bourgs

Le CAUE propose un accompagnement sur le long terme pour guider les élus dans leur choix en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement. Il conseille les collectivités en intervenant dans les domaines de l'urbanisme et de la planification, allant du simple conseil à une réflexion plus approfondie. Il accompagne également les collectivités dans le cadre du dispositif national « Petites villes de demain » et plus largement sur les programmes ORT (Opération de Revitalisation de Territoire), soit par des animations du type balades urbaines, soit par des études stratégiques ou prospectives de bourg.

Les études de bourg procèdent d'une démarche globale et d'une aide à la décision

Le CAUE propose des études sur le développement urbain avec une approche transversale du paysage, de l'architecture et des déplacements de la commune. Ces études portent essentiellement sur la question des espaces publics, de l'habitat et du cadre de vie au niveau du bourg et de ses lieux stratégiques. Elles permettent à la fois de hiérarchiser les projets, en particulier en lien avec les espaces et les équipements publics, d'avoir une vision spatiale du bourg, de valoriser le potentiel foncier de la commune et prennent en compte l'évolution du document d'urbanisme. Grâce à sa connaissance du territoire et des acteurs locaux en Dordogne, le CAUE contribue à la mise en œuvre au niveau local des politiques publiques nationales, notamment le programme PVD porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Les études proposent des perspectives d'évolution du bourg dans les 10-15 ans à venir. Elles font état d'un **diagnostic spatialisé** faisant apparaître les logiques d'organisation du bourg (habitat, déplacements, espace public...), les projets en cours et à venir. Des **schémas d'ensemble des perspectives d'évolution du bourg** sont illustrés par des références, des principes d'organisation.

Ces études font l'objet d'une convention entre la collectivité et le CAUE avec une durée variable entre 4 mois et 1 an en fonction de la taille et des problématiques du bourg. Au quotidien, le CAUE et l'ATD travaillent en complémentarité pour un meilleur accompagnement des collectivités.

Lectures de paysages et d'architecture

En amont des études de bourg, le CAUE propose aussi aux communes d'animer des lectures de paysages et d'architecture qui permettent, le temps d'un parcours préalablement défini en concertation avec la collectivité, des échanges entre élus, habitants et futurs porteurs de projet. L'objectif est de découvrir l'architecture locale, les nouvelles constructions, les équipements et les espaces publics... afin de comprendre la relation du bourg avec son contexte paysager et ses spécificités locales. Ces lectures participent à une réflexion plus concertée du développement du bourg dans le cadre d'une étude stratégique.

Formation « La revitalisation des centres-bourgs »

A la demande des EPCI et en partenariat avec l'Union des Maires de la Dordogne (UDM 24), le CAUE peut organiser une formation d'une journée destinée aux élus. Cette formation permet d'appréhender de manière globale les problématiques inhérentes à la revitalisation des centres bourgs et de balayer les outils et leviers d'aménagements possibles dans les bourgs et les petites villes en milieu rural.

Accompagnement, biodiversité et transition écologique

Le CAUE a pour mission d'accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements dans le domaine de la biodiversité, de l'écodéveloppement et de la transition écologique des territoires.

Le CAUE offre son assistance sur les continuités écologiques (ACE-NA) aux porteurs de projets de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et de PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Il assure également la mise en place de dispositifs d'accompagnement pour animer et apporter des compétences aux collectivités locales en matière de services écosystémiques et de solutions fondées sur la nature (ex : cadre de la Maison Numérique de la Biodiversité).

Une médiation

Le CAUE propose également des plaquettes de sensibilisation et des expositions sur de nombreux thèmes tels que :

- Les albums de territoire à l'échelle des EPCI : <https://album-des-territoires.cauedordogne.com/>
- Réinvestir le bâti vacant dans les centres-bourgs : <https://cauedordogne.com/ressources-ouvrages/>
- Le confort thermique dans la maison : <https://cauedordogne.com/ressources-ouvrages/>
- Adapter vos bâtiments au changement climatique : <https://cauedordogne.com/>
- Patrimoine de Pays en devenir : <https://cauedordogne.com/ressources-expositions/>
- L'Atlas des paysages de Dordogne : <https://cauedordogne.com/atlas-des-paysages/>
- ACE-NA, Assistance Continuité Ecologique Nouvelle Aquitaine : <https://www.ace-aquitaine.fr/>
- Site internet MNB 24 éco-indices (<https://cartographie.mnb24.fr/>)
- Aux Actes ! (<https://cauedordogne.com/aux-actes/>)

5.4. Conseil Départemental de la Dordogne

Le Département mobilise pour accompagner ses territoires, une chaîne d'ingénierie territoriale de projet. Il s'agit de mobiliser l'ensemble des expertises et savoir-faire professionnels dont ont besoin les collectivités publiques et les acteurs locaux pour conduire le développement territorial et l'aménagement durable des territoires.

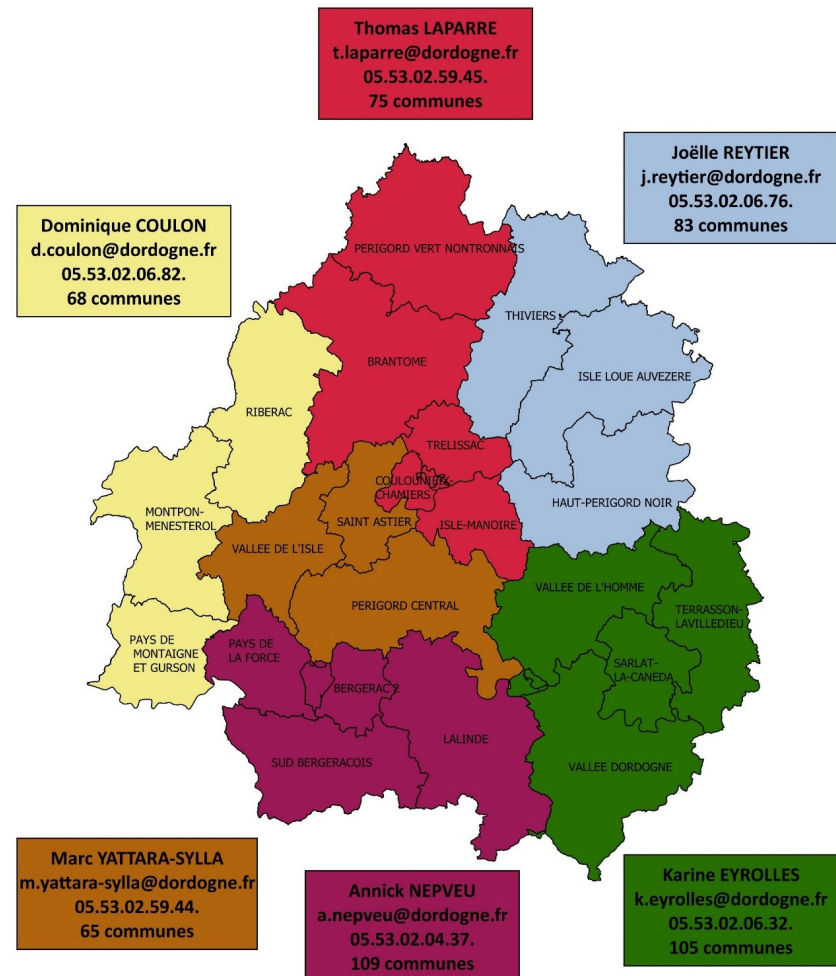
Le Département met donc au service des territoires les moyens, les outils et les compétences visant à la conception, la réalisation et l'évaluation des projets de territoire.

Il s'agit ainsi autour d'un projet :

- De mettre en réseau les compétences,
- D'assurer un pilotage stratégique autour des différents partenaires concernés,
- D'accompagner au management de projet,
- D'aider au montage opérationnel,
- D'assurer la maîtrise d'un environnement juridique complexe et mouvant.

Pour ce faire la Direction des Solidarités Territoriales mobilise l'ensemble des compétences, directions métiers et outils départementaux (ATD, CAUE, SATESE, Foncière, etc.)

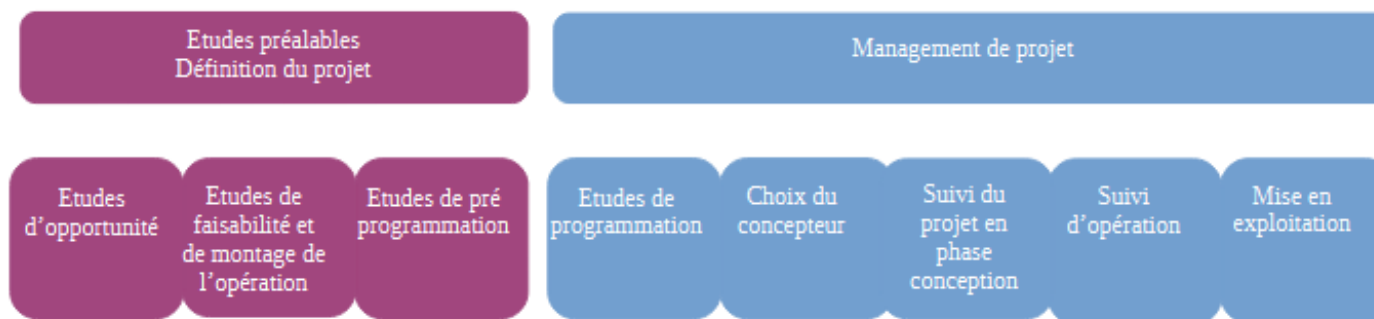
Il met également à disposition des territoires ses conseillers de développement, véritables acteurs des dynamiques de territoire et facilitateurs des transformations et mutations territoriales. Véritables interlocuteurs de proximité, ils facilitent l'émergence de projets et accompagnent les acteurs du territoire en coordonnant l'ingénierie départementale (Voir cartographie des secteurs d'intervention)..



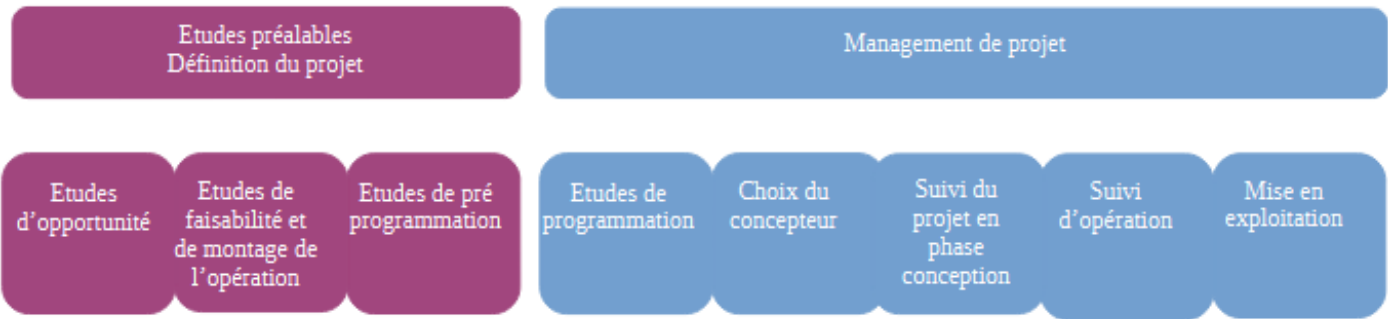
- Zoom sur la DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE (Aides de l'Anah et aides à la pierre à la production de logement locatifs sociaux par les bailleurs HLM et les collectivités) : gestion et attribution des aides en régie

L'Agence nationale de l'habitat, opérateur de référence pour améliorer l'habitat privé, agit depuis 50 ans au cœur des problématiques sociale et environnementale. Elle a pour mission l'amélioration du parc existant de logements privés. Pour cela, elle distribue aux propriétaires des aides financières aux travaux et accompagne les collectivités dans la conduite de leur politique de l'habitat.

Le département assure, par délégation de l'État, la gestion et attribution de subventions aux propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, copropriétés, EP- CI...



	Etudes d'opportunité	Etudes de faisabilité et de montage de l'opération	Etudes de pré programmation	Etudes de programmation	Choix du concepteur	Suivi du projet en phase conception	Suivi d'opération	Mise en exploitation
Information	✓	✓	✓					
conseil	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
animation	✓	✓	✓			✓		✓
accompagnement	✓	✓	✓				✓	✓



	Etudes d'opportunité	Etudes de faisabilité et de montage de l'opération	Etudes de pré programmation	Etudes de programmation	Choix du concepteur	Suivi du projet en phase conception	Suivi d'opération	Mise en exploitation
Financement	✓	✓	✓	✓				
rénovation énergétique des bâtiments	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Maintien à domicile	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Lutte contre l'habitat indigne	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Soutenir les copropriétés	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Redynamiser les cœurs de ville et les centres anciens	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Améliorer le parc locatif privé	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Humaniser les structures d'hébergement	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Mobilisation des professionnels	✓	✓	✓			✓	✓	

- domaines d'intervention précis :

- Amélioration de l'habitat des logements privés
- Informations, conseils et accompagnement des territoires
- Informations aux Propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, associations, maîtres d'ouvrages dont les collectivités
- Mobilisation et animation d'un réseau d'acteurs locaux
- Communication auprès du grand public, des collectivités et des professionnels
- Financement d'études et de programmes de travaux (propriétaires occupants, bailleurs, associations, collectivités...)

- les contacts et site internet pour aller plus loin

- Pour le volet réglementaire de l'Anah : DDT 24 (ddt-anah@dordogne.gouv.fr)
- Pour le volet gestion et attribution des aides (suivi des dossiers de financement) :

Conseil Départemental de la Dordogne - Service de l'habitat – 2 rue Paul Louis Courier – 24019 Périgueux Cedex
Tel 05.53.45.45.80
cd24.habitat@dordogne.fr

Les sites internet :

- france-renov.gouv.fr

- <https://gouvernement.fr/>

- [Accueil | Service-Public.fr](http://Accueil|Service-Public.fr)

- <https://habitat.dordogne.fr>

5.5. Syndicat des Energies de la Dordogne – SDE 24

Le SDE 24 est un syndicat départemental. Propriétaire des réseaux électriques et gaz, il a confié l'exploitation du réseau électrique à Enedis, et du réseau de gaz à GrDF. Les modalités sont déterminées dans des contrats de concession.

En tant que maître d'ouvrage, le SDE 24 investit dans de nombreux programmes de travaux sur le réseau électrique. Il réalise ainsi la majorité des travaux sur le réseau basse tension en communes rurales : travaux d'amélioration des performances (renforcement, sécurisation), enfouissements coordonnés (éclairage public, télécommunications) et extensions de réseau.

Le SDE 24 assure, pour le compte de ses collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage de tous leurs projets d'éclairage public, et gère près de 81 000 points lumineux répartis sur le territoire. A ce titre, le Syndicat prend en charge une partie des investissements nécessaires à l'extension du réseau, à la modernisation du parc, à la maintenance des équipements et à la réalisation de diagnostics techniques. En tant qu'acteur engagé dans la transition énergétique, le SDE 24 s'est fixé pour objectif de réduire de 50% la consommation du parc d'éclairage public d'ici 2050.

En termes de transition énergétique, il intervient sur 3 axes :

- Le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Il se base notamment sur un schéma directeur des IRVE. Il travaille en lien avec Enedis les opérateurs privés et a fait développer sur Périgéo, SIG départemental géré par l'ATD 24, un outil d'aide à la décision pour l'implantation de nouvelles bornes. L'objectif est d'éviter des surinvestissements pour manque de coopération locale. Il est aussi impliqué dans les actions liées à d'autres mobilité, par exemple l'autopartage, pour lequel, en expérimentation, il a mis à disposition un point de charge à Périmouv'
- La planification : il accompagne les EPCI porteurs d'un PCAET dans la réalisation et le suivi. Sur la thématique de l'énergie, il fournit les indicateurs. Il prévoit la réalisation d'un schéma directeur des énergies pour définir le mixe énergétique le plus pérenne au niveau de la Dordogne et ainsi anticiper les travaux à réaliser sur les réseaux. Cette stratégie départementale sera déclinée au niveau des EPCI et permettra ainsi d'irriguer les travaux de révision des PCAET.
- La rénovation énergétique des bâtiments publics. Il dispose d'une chaîne de services globale, de la sensibilisation à la réalisation, en passant par des outils d'aide à la décision : audits énergétiques, notes d'opportunité chaleur renouvelable ou photovoltaïque... Il travaille en partenariat avec l'ATD 24 pour faire profiter les communes d'une chaîne d'ingénierie, permettant de disposer d'études complémentaires lorsque les rénovations sont plus larges que la rénovation énergétique.

Un partenariat est aussi constitué avec la Banque des territoires. Le SDE 24 peut ainsi mettre à disposition une avance remboursable « Intracting » aux communes s'inscrivant dans un bouquet de travaux coordonnés par le SDE 24.

De même, il est partenaire technique du contrat de développement territorial porté par le département de la Dordogne.

- la nature des prestations possibles :

	Etudes préalables Définition du projet			Management de projet				
	Etudes d'opportunité	Etudes de faisabilité et de montage de l'opération	Etudes de pré programmation	Etudes de programmation	Choix du concepteur	Suivi du projet en phase conception	Suivi d'opération	Mise en exploitation
Eclairage public	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Infrastructure de recharges pour véhicules électriques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Planification énergétique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Rénovation énergétique des bâtiments publics	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

- leur domaine thématique d'intervention précis

- Modernisation de l'éclairage public, dans une volonté d'efficacité énergétique
- Déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- Bilans énergétiques, afin permettre aux élus de mieux appréhender les bâtiments énergivores de leur parc immobilier
- Pré-diagnostic ou audits énergétiques pour définir, par bâtiment, des scénarios de rénovation énergétique
- Notes d'opportunité puis études de faisabilité, pour définir les conditions d'installation d'équipements de chaleur renouvelable
- Cadastre solaire des bâtiments publics et note d'opportunité pour la création de centrales solaires
- Accompagnement à la réalisation de travaux de rénovation énergétique, avec des marchés groupés en maîtrise d'œuvre et en travaux et la possibilité d'une avance remboursable basée sur les économies d'énergies calculées sur 13 ans.
- Actions ponctuelles sur la sobriété, notamment mise à disposition d'une charte sobriété en marque blanche.

- les contacts et site internet pour aller plus loin

- Eclairage Public : Brice revidat – b.revidat@sde24.fr
- IRVE : Sébastien Vigneron – mobive@sde24.fr
- service énergies : Katia Filjak – energies@sde24.fr
- Planification : Jérémy Norguet – j.norguet@sde24.fr

<https://www.sde24.fr/>



Direction Départementale
des Territoires de la **Dordogne**

DDT 24

Cité administrative
18, rue du 26^e Régiment d'Infanterie
CS 74000 - 24024 Périgueux cedex
Tél : 05 53 45 56 00
ddt@dordogne.gouv.fr